

PROGRAMME DE FORMATION

Famille et addictions

Votre contact

Tél : 05.49.28.32.00
Mail : inscription@cerf.fr

Durée

4.00 jour(s)
28:00 heures

Public

Tout personnel médical, paramédical, social et éducatif.

Participants

Mini : 6 p. Maxi : 14 p.

Objectifs de la formation

Définir les notions d'addiction et de dépendance ainsi que la problématique addictive au sein du couple et de la famille.

Analyser les interrelations entre parentalité et addictions ainsi que leurs répercussions sur les enfants.

Programme

"• Champ théorique de l'addictologie, la notion d'addiction et les différentes formes de dépendance.

• Apports théoriques sur l'attachement, le lien, la relation d'objet, les interactions précoces

mère-enfant et la parentalité.

• La notion de co-dépendance dans le couple.

• Dynamique familiale et addictions.

• Prise en charge de l'entourage du sujet addicté.

• Le syndrome d'alcoolisation foetale.

• Le syndrome de sevrage du nouveau-né de mère toxicomane aux opiacés.

• L'accompagnement de la famille.

"

Méthodes et supports

" Apports théoriques et études de cas cliniques. Échanges. "

Prérequis

Aucun

Modalités de positionnement et d'évaluation :

- en amont de la formation un questionnaire de positionnement est adressé au futur stagiaire afin d'apprécier à la fois ses acquis, ses besoins et ses attentes ;
- au début de la formation, les réponses à ce questionnaire sont le point de départ d'un travail de mise en commun autour des pratiques et attentes des participants ;
- au cours de la formation, de nombreux exercices, études de cas ou mises en situations permettent aux apprenants d'assimiler les savoirs et savoir-faire et au formateur d'appréhender, à l'aide d'indicateurs, si ces savoirs et savoir-faire sont à la fois acquis (ou en cours d'acquisition) et correctement mis en œuvre par les personnes formées.
- en fin de formation les participants sont invités à compléter une fiche « évaluation » leur permettant d'exprimer leurs appréciations et de faire état de leurs acquis vis-à-vis de l'action de formation.

À l'issue de la formation, CERF FORMATION délivrera, en fonction notamment des retours sur l'évaluation des acquis, une attestation de fin de formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les aménagements du dispositif pédagogique utiles à la compensation du handicap seront étudiés sur demande par notre référent handicap (referenthandicap@cerf.fr), en liaison avec le Centre Ressource Formation Handicap.

Tous nos locaux sont accessibles aux PMR.